

« PARCOURS PEDESTRE »

Depart / Arrivée : Place de l'église Saint Martin ①.

Monter la *rue Saint Limin*, tourner à gauche **rue du four banal ①**, puis à droite la **rue Saint Bénilde ②**.

La rue débouche *rue du château*, la descendre ③. Traverser la départementale, direction la gare, passage devant la **croix Saint Limin ④**. Avant la gare, tourner à gauche puis 100m plus loin, suivre le chemin de droite.

Traverser la départementale et continuer sur le chemin d'en face (station d'épuration). Arrivée à la **fontaine et croix Saint Pierre ⑤**. Aire de pique-nique possible.

Emprunter le chemin en montée, tout droit jusqu'à la départementale au niveau de **Chassenet**. Entrer dans le village par la *rue du Général Baurot ⑥*.

Passer devant la place centrale avec la **croix des Varennes**, le **lavoir restauré ⑦**.

Traverser le pont, prendre à gauche. Suivre le ruisseau jusqu'à l'**étang des Aurancheix ⑧**.

Faire le tour de l'étang, possibilité de pique-nique, et reprendre le chemin sur la droite en direction du **stade de foot**.

Longer le stade sur la voie goudronnée jusqu'au stop.

Prendre à gauche, remonter la départementale sur 100m puis tourner dans le **chemin des Peroches**.

A la **croix Saint Abdon ⑨**, prendre à gauche. A environ 300m, prendre le chemin de droite sur la crête. Panorama sur la Limagne et la Chaîne des Puys ⑩.

A l'embranchement, tourner à gauche et suivre le sentier en pente douce jusqu'à la **croix des Rameaux ⑪** (possibilité de pique-nique).

Se diriger vers la **fontaine ⑫**, emprunter le deuxième sentier sur la droite ; longer le **ruisseau des Près Sauvages**.

A l'embranchement, tourner à gauche et remonter le sentier jusqu'à couper la départementale. Continuer sur le chemin en face jusqu'à l'espace dit des **Caillots** (pique-nique possible). Tourner à gauche et suivre le chemin.

500m plus loin, tourner à droite à la patte d'oie (croix à votre droite). Continuer le chemin qui fait le tour du **parc du château**. Admirez le panorama.

A la fin du chemin, prendre à gauche *rue de la garenne* puis la *rue des roules*, qui longent le **parc du château ⑬**, jusqu'à revenir à la place de l'église.

Suivre les indications du parcours et le **balisage jaune**. Chemins et routes partagés avec d'autres utilisateurs, rester vigilant.

⑤ **Kilométrage**

**Merci de respecter la nature
et de ne rien laisser sur votre passage.**

THURET - CHASSENET



Sentier de Randonnée
Balisage jaune
Durée 2h30
Distance 11.9 Km

MAIRIE
Place de l'église
63260 THURET



